



Construction neuve clef en main abandon de l'entrepreneur

Par **mariefrance2b**, le **04/05/2010 à 13:20**

Bonjour, mon entrepreneur devait me livrer une construction de maison clef en main celui-ci n'a non seulement dépassé le délai mais a également déserté totalement le chantier sans que la maison soit finie que puis-je faire ?

Par **aie mac**, le **04/05/2010 à 17:46**

bonjour, mise en demeure de finir le chantier ; constat d'abandon de chantier ; déclaration à l'assureur garantissant la livraison.

Par **mariefrance2b**, le **04/05/2010 à 23:46**

merci de votre réponse mais je n'ai pas compris tous les termes auprès de qui je dois faire ces démarches ?

Par **aie mac**, le **05/05/2010 à 07:35**

la déclaration doit être faite à l'organisme garantissant la bonne fin des travaux, dont les coordonnées figurent sur votre contrat de construction. son but est de suppléer à la carence

de votre constructeur. nce pour autant que votre CMI ait établi avec vous un contrat conforme à la réglementation.